

## COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2023

Date de la convocation : le 15 Mars 2023  
Nombre de membres titulaires en exercice : 9  
Nombre de membres titulaires présents : 6  
Nombre de membres suppléants présents : 0  
Nombre de votants : 7  
Vote pour : 7  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le vingt quatre du mois de mars à 12h15, le Comité Syndical s'est réuni à l'Aéroport Albert Picardie et en visio-conférence, sous la présidence de Mme Virginie CARON-DECROIX.

Membres titulaires présents : Madame CARON-DECROIX Virginie, Messieurs, BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, MERCUZOT Benoît. PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 2

Membres titulaires excusés : 1 M. BEAUVARLET donne pouvoir à Mme CARON -DECROIX

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 8

### Objet : BUDGET PRIMITIF 2023

Lors du débat d'orientation budgétaire du 10 mars 2023, le comité syndical a pris acte des grandes orientations budgétaires pour 2023.

La présentation générale du budget 2023 jointe en annexe fait état d'un crédit en dépenses de 890 930,31 €, dont 377 630,31 € en investissement.

#### I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 513 300 €

\* Contrats de prestations de services : 24 000 €

\* reports : 16 800€

\* Honoraires : 25 000 €

Cette ligne sera utilisée pour honorer les engagements liés aux diverses AMO engagées (juridique, ...).

\* Taxes foncières : 20 000 €

\* Prime d'assurance : 15 000 €

\* Frais d'annonces et d'insertion pour la commande publique : 1 000 €

\* Charges à caractère général : 15 000 €

\* Masse salariale : 90 000 €

\* Subvention à d'autres organismes : 90 000 €

il s'agit notamment de la centralisation des subvention au meeting 2023

\* Dotations aux amortissements des immobilisations : 210 000 €

Recettes de fonctionnement : 907 512,80 €

\* Résultat de fonctionnement reporté : 607 512,80 €

Il s'agit du résultat 2022 repris par anticipation.

\* contributions des collectivités membres 150 000 €

soit 50 000€ par membre

\* Quote-part des subventions d'investissement transférables : 150 000 €

Il s'agit ici de dépenses d'ordre.

## II) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 377 630,31 €

\* reports : 202 630,31 €

\* Matériel et outillage technique : 5 000 €

Ces crédits correspondent à des acquisitions liées à la structure de l'aéroport. Pour 2022, les besoins ont été exprimés notamment en matière de refonte des panneaux de piste

\* Frais d'études : 20 000 €

Il s'agit notamment de la déclinaison visuelle du changement de nom de l'aéroport

\* Quote-part des subventions d'investissement transférables : 150 000 €

Il s'agit ici de dépenses d'ordre pour des reprises des subventions d'équipement transférables.

Recettes d'investissement : 412 630,31 €

\* Excédents d'investissement : 123 101,78 €

Il s'agit de la reprise anticipée du résultat constaté au CA 2022.

\* couverture des besoin de financement de la section d'investissement par l'excédent de fonctionnement capitalisé, 79 528,53 €

\* contributions des collectivités membres 0 € proposition de gel pour 2023

\* Amortissements : 210 000€

La reprise anticipée des résultats amène une proposition de budget en suréquilibre à hauteur de 394 212,80 € en fonctionnement et 35 000 € en investissement.  
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **adopte le Budget 2023 tel que détaillé ci-dessus et précisé dans l'annexe jointe**

La Présidente,



Virginie CARON-DECROIX

